Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales

Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École secondaire catholique de La Vérendrye
Date	2026-11-02
Nom du conférencier invité ou organisation	Collège Boréal
Titre de l'activité	Formations : Préventions des infections
Lieu	École secondaire catholique de La Vérendrye
Nom des présentateurs	Sophie Lanteigne, agente de recrutement pour le CNFS - Volet Collège Boréal Janelle Leblanc, formatrice

Thème ou objectif de l'activité et public cible

La formation Prévention des infections vise à développer chez les élèves des compétences essentielles en matière de contrôle et de prévention des infections, ainsi qu'à promouvoir des pratiques sécuritaires dans les milieux de soins et de services à la personne. Cette formation permet aux participants d'acquérir les connaissances et les habiletés nécessaires pour réduire les risques de transmission des infections et assurer la sécurité des clients, des collègues et d'eux-mêmes. Cette activité s'adresse principalement aux élèves inscrits au programme MHS Santé et bien-être, qui doivent obtenir cette certification dans le cadre de leur parcours et afin de satisfaire aux exigences de leur programme spécialisé.

Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité

Cette formation s'inscrit directement dans les objectifs du programme MHS Santé et bien-être en permettant aux élèves de développer des compétences fondamentales liées à la santé, à la sécurité et au professionnalisme dans les milieux de soins. Elle complète les attentes du curriculum qui visent à préparer les élèves aux études postsecondaires et aux carrières dans les domaines de la santé et des services à la personne. De plus, cette certification obligatoire contribue à l'acquisition de connaissances pratiques et transférables qui favorisent l'employabilité et la préparation au monde du travail.

Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis

Aucun à ce moment.

Date maximale d'affichage (au plus tard 14 jours avant l'évènement)	**2026-10-06**

La loi sur l'amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.
Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12e année lors d'événements organisés à l'école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.